

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt trois juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. AUDO Benoît, BOURSIER Sylvain, DESANLIS Martine, DUCHÊNE Nathalie, DUCREUX Agnès, HEBET Christophe, JAUNET Caroline, JODOR Edouard, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, PERINI Marie-Claire, SOUFFRIN Gilles.

Absents excusés : M. BOULET Guillaume, M. DUCOS Jean pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire, Mme LEMANE Sylvie pouvoir à Mme DUCREUX Agnès.

Absente : Mme MOLINES Emmanuelle.

Secrétaire de séance : M. HEBET Christophe.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 14 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2014 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRAITEMENT DES BOUES DU VAL DE LOING – 2015/22

Madame le Maire,

Présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2014 du Syndicat Intercommunal de Traitement des boues du Val de Loing permettant de mesurer la qualité du service proposé aux usagers et d'en apprécier les performances.

Précise que le rapport a été adopté par le Comité Syndical du SITBVL dans sa séance du 14 avril 2015.

Rappelle que conformément au décret n° 95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000, les Conseils Municipaux de chaque commune membre du syndicat doivent valider ce rapport

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le rapport annuel 2014 du SITBVL.

MOTION MUNICIPALE RELATIVE A L'APPLICATION DE LA LOI MAPTAM EN SEINE ET MARNE – 2015/23

Exposé :

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) n°2014-58 du 27 janvier 2014, et notamment ses articles 10 et 11, prévoit le regroupement des intercommunalités à fiscalité propre dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris dans les départements de la grande couronne, afin de former un ensemble d'au moins

200 000 habitants, sauf dérogation préfectorale liée à la géographie physique, humaine et administrative du secteur concerné.

A l'issue de débats en Commission Régional de Coopération Intercommunale (CRCI), le Préfet de région Île-de-France a arrêté un schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI).

Le conseil municipal

- Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et les articles 10 et 11 notamment,
- Vu le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale arrêté par le Préfet d'Île-de-France.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Exprime

son désaccord avec la partie du SRCI concernant la Seine-et-Marne. D'une part, le découpage effectué affaiblit la Seine-et-Marne en l'amputant de territoires qui contribuent au dynamisme départemental et dont le développement doit beaucoup au soutien de la Seine-et-Marne qui a investi auprès de leurs collectivités. D'autre part, en de trop nombreux points, le découpage effectué ne correspond pas aux souhaits légitimes des citoyens, notamment exprimés lors des dernières élections communales et intercommunales.

Conteste

la présentation de ce schéma comme issu d'une concertation avec les élus territoriaux en CRCI. A peine 10% des amendements proposés ont été retenus, soit seulement cinq (dont ceux portés par le Préfet de région Île-de-France lui-même), la plupart disparaissant, retirés sous la pression de l'Etat, écartés par les Préfets de Département ou finalement éliminés par des systèmes ubuesques de votes à multi-majorités qualifiées.

Demande

le respect des territoires et de leurs habitants, et donc la prise en compte effective des avis relayés par leurs représentants élus.

la réalisation d'un nouveau SRCI sur base des souhaits et projets des territoires et de leurs habitants.

le report du lancement de cette nouvelle réalisation à après la publication de la NOTRe afin de bénéficier d'un environnement législatif stable.

Confirme

sa volonté de participer à la simplification administrative, à la modernisation de l'action publique et à une dynamique en lien avec l'émergence de la Métropole du Grand Paris

la nécessité impérieuse de prise en compte des demandes exprimées pour la réussite, tant de la Seine-Marne et de ses communes que de la Métropole du Grand Paris.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF (pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat) – 2015/24

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de LA GENEVRAYE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de LA GENEVRAYE estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de LA GENEVRAYE soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),

- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

RAPPORT ANNUEL 2014 DU DELEGATAIRE VEOLIA EAU – 2015/25

Madame le Maire nous présente le rapport annuel du délégataire Veolia Eau de l'exercice 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport est à la disposition du public et consultable en mairie.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur ce rapport et notamment :

Les indicateurs techniques :

Point de prélèvement, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués

Les indicateurs financiers :

- Pour le prix de l'eau : tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du F.N.D.A.E, la T.V.A., le cas échéant les surtaxes communales

- Pour la gestion : en cours de la dette, montant des travaux réalisés

Ce rapport permet de connaître :

- la nature et l'importance du service rendu
- la qualité et la performance du service rendu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2014 du délégataire Veolia Eau sous réserves de vérification des sommes perçues par la commune.

ADHESION DES COMMUNES DE MOUROUX ET COULOMMIERS AU SDESM – 2015/26

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2015-33 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Mouroux et Coulommiers

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Mouroux et Coulommiers au SDESM

VOTE DES TARIFS SCOLAIRES ANNEE 2015/2016 – 2015/27

Madame le Maire rappelle que la commission affaires scolaires s'est réunie le 17 juin pour revoir les tarifs de la cantine, de la garderie et pour faire le point sur le fonctionnement des N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires) mis en place à la rentrée 2014.

Il a été décidé de porter les tarifs de la cantine et de la garderie comme suit pour l'année scolaire 2015/2016 :

- cantine : 4,00 €
- garderie matin ou soir : 2,30 €
- garderie matin et soir : 3,60 €

Pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés à La Genevraye, les tarifs sont les suivants :

- cantine : 3,00 €
- garderie matin ou soir : 1,20 €

- garderie matin et soir : 1,80 €

La gratuité des N.A.P. est maintenue. Ces activités sont facultatives mais l'inscription obligatoire pour l'année scolaire complète.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs pour l'année scolaire 2015/2016 tels qu'énoncés ci-dessus.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – 2015/28

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et son décret d'application du 13 septembre 2005) vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.). Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté,
- **DIT** qu'il est consultable en Mairie et fera l'objet d'une communication adaptée par le biais du D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs) distribué à tous les habitants,
- **PRECISE** que, conformément à l'article L2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fera l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur.

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Lors de la dernière réunion, divers sujets ont été évoqués.

- Les tarifs de la cantine, de la garderie ont été revus. Le repas du mercredi sera facturé au même prix que celui de la cantine. La gratuité des NAP est maintenue.
- Durant le congé de maternité de l'ATSEM, une remplaçante sera recrutée en contrat CAE – CUI pour une durée de 6 mois à raison de 30 heures par semaine. Une jeune fille de la commune sera également embauchée en contrat aidé à raison de 20 heures par semaine en tant qu'agent de service à l'école (ménage, traversée d'enfants...).
- Suite au départ de l'institutrice de maternelle, une nouvelle institutrice a été nommée pour la rentrée.

SMETOM (Syndicat des Ordures Ménagères)

Le contrat avec le SITA a été renouvelé pour un an en attendant l'appel d'offres du nouveau marché de collecte des déchets ménagers. Création d'une redevance spéciale pour les entreprises. Un point va être fait sur le nombre de ramassage des ordures ménagères afin de réduire le nombre de passages pour diminuer le coût.

QUESTIONS DIVERSES

KERMESSE ECOLE

Le spectacle préparé par les enfants de l'école sera présenté le samedi 27 juin au matin. Il sera suivi par la kermesse de l'école organisé par COLLAGE qui aura lieu Place des Marronniers à Cugny.

ACCUEIL DE LOISIRS

Les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi ont été révisés comme demandé par la CAF de Seine et Marne. Un nouveau barème est établi pour la rentrée de septembre avec une première tranche à 7,80 euros pour les revenus inférieurs à 13.000 €. La commune d'Episy souhaite interrompre l'accueil du mercredi. Afin d'éviter un coût trop élevé pour le SIADR Episy /La Genevraye, l'encadrement de l'accueil sera confié aux animatrices de la commune qui ont fait leur preuve durant le stage des 3-6 ans au printemps.

SPECTACLE COMPAGNIE SPEIRA

Environ 300 personnes ont assisté à la représentation unique du spectacle « Au Loing la poudre... » le samedi 30 mai, Place des Marronniers à Cugny. Ce spectacle de clôture, de très haute qualité a ravi tous les spectateurs.

JEUX DE SEINE ET MARNE

La remise de la flamme a eu lieu lors de la cérémonie de clôture le 14 juin. Ce fut une formidable réussite.

BRIDGE OIL

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Société Bridge Oil. Cette compagnie de forage pour exploitation de gisement nous informe qu'elle souhaite demander une extension de concession sur trois sites (Villemer, Nonville et Darvault).

EXPOSITION

Lors de la brocante du 13 septembre, une exposition de peinture aura lieu en Mairie. Madame Danielle JOLLY, artiste amateur, résidente à La Genevraye, nous invite à venir découvrir ses œuvres (dessins, huiles, aquarelles et sculptures). M. Sylvain Boursier se propose de lui faire des affiches pour sa publicité.